

## ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS VAUCLUSE

04 75 79 78 56  
04 75 72 77 53

LDLlegales84@vauclusematin.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.78 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Enquêtes publiques



PRÉFET DE  
VAUCLUSE

Avis d'enquête publique

En exécution de l'arrêté préfectoral du 9 août 2022, il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à une enquête publique unique ayant pour objet l'aménagement de l'extension de la zone du Plan.

L'enquête publique unique comporte les volets suivants :  
- déclaration d'utilité publique  
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue  
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles nécessaires pour la réalisation de ce projet  
Cette enquête publique se déroulera en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - **Service urbanisme 1115 route de Sorgue - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue** - siège de l'enquête publique, pendant 36 jours consécutifs, du lundi 19 septembre 2022 à 9 heures au lundi 24 octobre à 17 heures

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur PAOLI, ingénieur principal au sein de la communauté d'agglomération du Grand Avignon - 320 chemin des Meinajaries - Agroparc - 84911 Avignon cedex 9

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service des relations avec les collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières - 84905 AVIGNON cedex)  
Tel : 04.88.17.82.24

Monsieur Gérard CHAMPEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics à la retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée d'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment les volets DUP et mise en compatibilité des documents d'urbanisme, l'évaluation environnementale, les plans parcellaires et l'état parcellaire relatifs aux immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération, seront déposés en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - Service urbanisme 1115 route de Sorgue - 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h). Le dossier sera en outre consultable sur le poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit à la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue à l'adresse susvisée. Il sera également consultable sur le site de la communauté d'agglomération du Grand Avignon ([www.grandavignon.fr](http://www.grandavignon.fr)) ainsi qu'au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique (<https://www.registredemat.fr/extension-zac-du-plan-entraigues>). Le site internet de la préfecture de Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)) comporte un lien permettant d'accéder directement au registre dématérialisé.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie ou les adresser par voie postale au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (**Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue - service urbanisme - 1115 route de Sorgue - 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE**).

Il pourra également les faire parvenir au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail suivante : [amenagement@grandavignon.fr](mailto:amenagement@grandavignon.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, siège de l'enquête.

Par ailleurs, toutes les observations seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé (<https://registredemat.fr/extension-zac-du-plan-entraigues>). Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue aux dates et heures ci-après :

- le **lundi 19 septembre 2022 de 9h à 12h**
- le **vendredi 30 septembre 2022 de 14h à 17h**
- le **mercredi 5 octobre 2022 de 9h à 12h**
- le **mercredi 12 octobre 2022 de 14h à 17h**
- le **jeudi 20 octobre 2022 de 9h à 12h**
- le **lundi 24 octobre 2022 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultées, pendant un délai d'un an, en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Service collectivités territoriales - Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (<https://vaucluse.gouv.fr>). Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

« Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le Préfet de Vaucluse se prononcera, par arrêté sur les demandes de déclaration d'utilité publique du projet, cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Avignon, le 9 août 2022  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
SIGNÉ : Christian GUYARD

318303300

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE  
SAUMANE-  
DE-VAUCLUSE

Avis d'enquête publique

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

**1- Objet, date et durée de l'enquête publique**  
Madame le Maire informe le public que par arrêté municipal n° 0063 -2022 en date du 18 juillet 2022 a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du PLU. Cette enquête publique se déroulera du lundi 29 août 2022 - 9h au vendredi 30 septembre 2022 - 12h inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Les objectifs de la modification n°1 du PLU sont :  
- ouvrir à l'urbanisation la zone AU2, secteur de La Cornette ;  
- adapter le règlement du PLU : permettre le commerce en secteur U2b, assouplir la règle pour les couleurs des façades et menuiseries, préciser la règle sur le traitement des clôtures, modifier l'article 2 de la zone agricole et autoriser les toitures-terrasses sur la commune à l'exception du centre ancien.

**2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation**  
L'autorité compétente pour approuver la modification n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Saumane-de-Vaucluse. Il pourra, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider d'apporter s'il y a lieu des modifications au projet de modification n°1 du PLU en vue de son approbation.

**3- Nom et qualité du commissaire enquêteur**  
Monsieur William VAN DUC, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour conduire l'enquête publique.

**4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur**

- Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, 1, place de la Mairie 84800 SAUMANE DE VAUCLUSE
- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Saumane-de-Vaucluse par la messagerie :

dgs@saumane-de-vaucluse.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (de 9 heures à 13 heures), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saumane-de-Vaucluse.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune :

<http://www.saumane-de-vaucluse.fr>  
- à la rubrique Urbanisme - PLU de Saumane.

**5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations**

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie :  
- Lundi 29 août 2022 de 9h à 12h  
- Mardi 13 septembre de 9h à 12h  
- Vendredi 30 septembre 2022 de 9h à 12h

**6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune :

<http://www.saumane-de-vaucluse.fr>

**7 - Informations environnementales et lieux où ces documents peuvent être consultés**

Le projet de modification n°1 du PLU a été dispensé de la mise en oeuvre d'une évaluation environnementale suite à l'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (décision jointe au dossier d'enquête publique). Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation.

**8- Identité des personnes responsables auprès desquelles des informations peuvent être demandées**

Le maître d'ouvrage de la modification n°1 du PLU est la commune de Saumane-de-Vaucluse dont le siège administratif est situé 1, place de la Mairie 84800 Saumane de Vaucluse. Des informations peuvent être demandées auprès de Mireille GARFAIX, Secrétaire Générale, au 04.90.20.32.79 ou par mail : [dgs@saumane-de-vaucluse.fr](mailto:dgs@saumane-de-vaucluse.fr)

**9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées**

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune de Saumane-de-Vaucluse : <http://www.saumane-de-vaucluse.fr>

317927300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE CHAMARET

Avis d'appel public à la concurrence

M. BOISSOUT - Maire

70 route de Grignan 26230 CHAMARET

Tél : 04 75 46 50 82

mél : [mairie.chamaret@wanadoo.fr](mailto:mairie.chamaret@wanadoo.fr)

SIRET 21260070400010

Groupeement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux sur construction existante, création de commerces et de lieux partagés.

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution :

15 chemin de la Chapelle

26230 CHAMARET

Durée : 13 mois.

Description : Le projet concerne des travaux sur un bâtiment existant en pierre. Ce bâtiment accueillera un bistro de pays et un commerce au rez-de-chaussée, des bureaux médicaux partagés, et des bureaux partagés (télétravail) au premier étage, un appartement au deuxième étage.

Prestations divisées en 12 lots, dont certain comporte une phase optionnelle.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - VRD, Terrassement

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 2 - Démolition

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 3 - Gros oeuvre

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 4 - Charpente couverture

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 5 - Etanchéité

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 6 - Sols durs

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 7 - Menuiseries extérieures, Serrurerie

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 8 - Cloisons doublages

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 9 - Menuiseries intérieures

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 10 - Plomberie, Chauffage, Ventilation

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 11 - Electricité

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Lot N° 12 - Peinture

Lieu d'exécution : 15 chemin de la Chapelle 26230 CHAMARET

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Voir Règlement de Consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre

40% Prix

Renseignements administratifs :

Maurice BOISSOUT

Tél : 04 75 46 50 82

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 23/09/22 à 17h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Activité du pouvoir adjudicateur, EPCI.

Envoi à la publication le : 24/08/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

319311000

VIES DES SOCIÉTÉS

Modifications statutaires

ARLOMACHRIS CONSEILS

SASU au capital de 200 €  
Siège : CHEMIN DU MERVELIN  
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON  
882234404 RCS de NIMES

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/09/2022 et de modifier l'article n°4 des statuts comme suit :

Ancienne mention :CHEMIN DU MERVELIN 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

Nouvelle mention :14 LOTISSEMENT LES IRIS 84500 BOLLENE.

La modification sera portée au RCS d'Avignon.

Pour avis.

319360400



marchés publics



>> CONTACT : 04 79 33 86 72

# Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence  
des marchés publics

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

